

Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° spécial SylvaMed - 2013

Numéro



Spécial

Les Forêts fournissent en Europe de multiples biens et services aux populations. Appelés services "environnementaux", ils ont un impact direct sur notre qualité de vie (exemple, rôle social), sont essentiels à la vie, (ex : qualité de l'eau) ou jouent encore un rôle économique avec le bois de construction.

La plupart sont utilisés "naturellement" par la société (qualité de l'air) et considérés comme acquis à l'issue d'un processus naturel (régulation des précipitations, séquestration du carbone, protection des sols). Dans l'esprit des populations, ils sont donc libres et gratuits.

Si toutes les forêts fournissent des services environnementaux, il existe cependant des différences selon leurs caractéristiques et la sylviculture qui y est appliquée. S'il est important que les multiples biens et services rendus par la forêt soient reconnus par les populations, il est tout aussi fondamental que celles-ci sachent que c'est le résultat de la gestion durable qui y est appliquée. Selon l'étude "Impacts économiques des écosystèmes et de la Biodiversité" (TEEB), l'absence de prix affectés aux services environnementaux et à la

Biodiversité a pour conséquence que ceux-ci sont généralement négligés ou sous-évalués dans la prise de décision.

La réussite des contributions pour services rendus dépendra de leur conception et de l'implication de ceux qui possèdent et gèrent les ressources forestières pour les faire reconnaître. Elles devront être élaborées et mises en place à des niveaux régionaux et/ou locaux, grâce à des mécanismes adaptés et qui s'intègrent aux spécificités locales ou régionales.

Le bois construction est, et restera, le produit forestier majeur. Mais, les contributions pour services rendus doivent être considérées comme des opportunités de revenus additionnels conséquents, en particulier dans les régions où la forêt est moins productive comme en Méditerranée.

Nous appelons par conséquent, les décideurs et l'administration à soutenir une politique qui intègre les propriétaires et gestionnaires des forêts de manière à garantir durablement la fourniture de services environnementaux de la forêt méditerranéenne.

Déclaration commune des partenaires

Le projet Sylvamed

L'objectif du projet européen Sylvamed était d'intégrer dans les politiques nationales et régionales les services environnementaux apportés par les forêts méditerranéennes. Les partenaires espagnols, français, italiens, slovènes et grecs ont traité plus particulièrement des interrelations forêt et eau, de l'accueil du public et des produits non ligneux. Ils ont conduit pendant trois ans des actions pilotes dont les résultats ont été débattus lors de tables rondes.

Ce numéro spécial présente certaines de ces actions. L'encart central sera diffusé pour faire connaître les contributions pour services rendus, concept prévu par les textes mais difficile à faire entrer dans les faits.



"On utilise la nature parce qu'elle a une valeur, on la perd parce que c'est gratuit" Edward Barbier

SOMMAIRE

Eaux et Forêts : des services mutuels

Rôle de la forêt	2
Rôle des forestiers	3
Eau potable	4

Encart central

"Forêt méditerranéenne : Services offerts ..."

Contributions reçues ???

Services	5
Valeur	6
Contributions	7
Perception	8

Accueil du public : idées de contribution 9

Produits autres que le bois 10

Lu pour vous 11

Suites 12

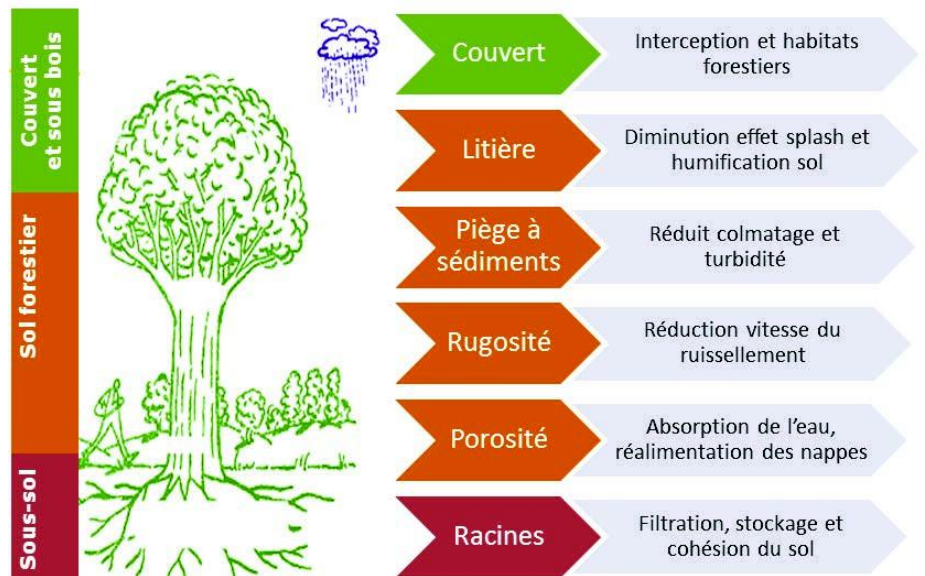
Les rôles de la forêt ...

La présence de la forêt a un impact dans quatre domaines : eau potable, quantité d'eau, lutte contre le ruissellement, présence d'une riche biodiversité (zones humides, ripisyles).

L'expression "services rendus par les écosystèmes liés à l'eau" désigne selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe des services comme la protection contre les inondations, leur prévention et leur atténuation ; la régulation du ruissellement et l'alimentation en eau ; l'amélioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines ; la rétention des sédiments, la réduction de l'érosion, la stabilisation des rives et des berges et l'atténuation du risque de glissement de terrain ; l'amélioration de l'infiltration et la contribution au stockage des eaux dans le sol, ainsi que la facilitation de la réalimentation des nappes souterraines. Ces services comprennent aussi des services culturels, comme ceux que procurent les forêts et les zones humides qui sont source de loisirs et de satisfactions esthétiques et spirituelles. "

Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (2007)

Services fournis par la forêt sur le cycle de l'eau

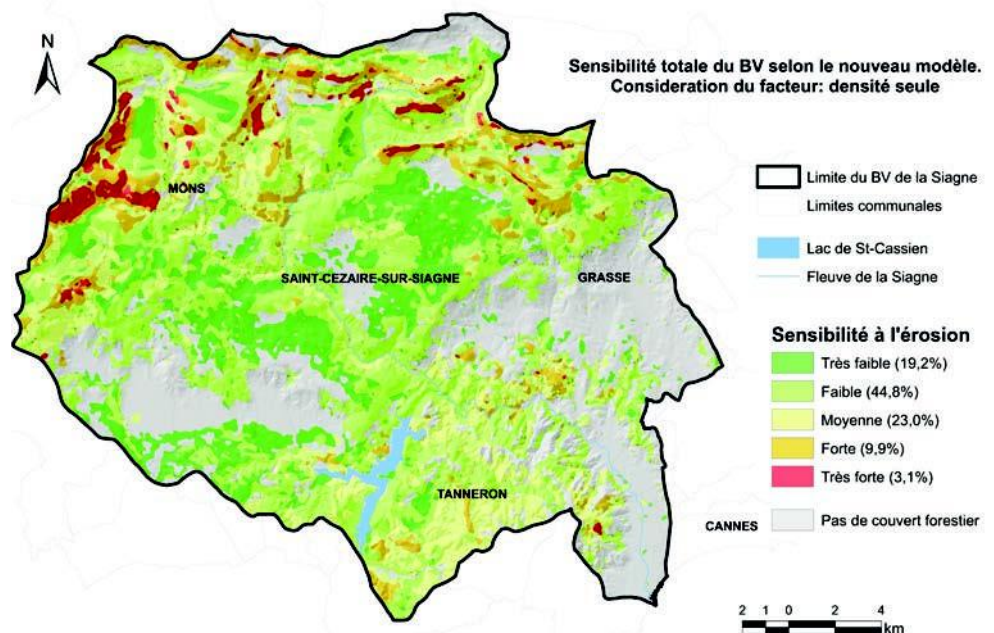


Tous les compartiments de la forêt contribuent aux services fournis. Des travaux récents réalisés dans le cadre de projets européens ont montré le rôle majeur du sol forestier.

UNE MÉTHODE POUR MONTRER LE RÔLE DE LA FORÊT SUR L'ÉROSION ET LA TURBIDITÉ

Au cours des actions-pilotes conduites par le CRPF dans le cadre du projet SylvaMed, il est apparu qu'il ne suffisait pas de se référer aux déclarations, même venant de l'ONU! Pour intéresser les acteurs de l'eau aux rôles de la forêt, il faut pouvoir leur montrer concrètement " sur cartes ". Une méthode a été mise au point en s'appuyant sur le bassin versant de la Siagne (Var et Alpes-Maritimes). Il en résulte notamment la carte ci-dessus qui montre la sensibilité à l'érosion en fonction des types de peuplement. Elle résulte du croisement de données physiques (topographie, porosité et érodibilité des sols) avec le couvert forestier.

Un indicateur de turbidité a été mis au point en calculant la direction des flux et leur accumulation. Comme la méthode s'appuie sur un modèle, il est possible de simuler les conséquences d'un incendie



Carte de la sensibilité totale à l'érosion du bassin versant de la Siagne, établie dans le cadre de SylvaMed

et de constater que la turbidité peut être multipliée par 5 !

Lors de l'étude du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la rivière Siagne, il sera possible de négocier "cartes sur table".

La gestion forestière sur les zones les plus sensibles pourrait en effet faire l'objet d'appuis techniques et financiers spécifiques pour une gestion mieux intégrée "forêt et eau".

... des services mutuels ... et des forestiers

Par sa seule présence, la forêt joue un rôle positif. Les forestiers peuvent garantir ce rôle dans le temps et en accroître l'efficacité par une gestion adaptée et une prévention contre les menaces

UNE CHARTE POUR L'EAU POTABLE FORESTIÈRE

Certains captages d'eau potables se trouvent en forêt. Pour les distributeurs d'eau, c'est la garantie d'une eau de qualité à faible prix. Il faut cependant pouvoir garantir ce service dans le temps.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une action-pilote conduite sur six captages de la ville de Gap, il est envisagé la signature d'une charte entre les propriétaires et la ville, gérante de la distribution d'eau. La charte s'appuie sur la réalisation d'un plan de gestion commun des espaces forestiers présents dans les périmètres rapprochés des captages (12 hectares), réalisé après la visite systématique de la vingtaine des propriétaires. Ceux-ci s'engageraient à suivre le plan simple de gestion et à prévenir les services de la ville avant les interventions. Ceux-ci s'engageraient à

financer aux propriétaires les services d'un homme de l'art pour les aider à réaliser l'opération forestière prévue et à payer les surcoûts d'exploitation (huile biodégradable, ...). La négociation est en cours.

En Haute-Savoie, dans un contexte de sapinière très denses et d'un périmètre rapproché très étendu sur du foncier morcelé, les propriétaires ont accepté de mutualiser leur gestion dans un plan de gestion commun. Ils se sont regroupés en association syndicale libre qui est fortement soutenue



L'eau qui vient des captages en forêt est de grande qualité pour un coût moindre. Les distributeurs d'eau peuvent contribuer aux actions qui leur apportent des garanties de qualité dans le temps

financièrement par le syndicat des eaux. Celui-ci n'est pas un mécène, mais fait de substantielles économies en privilégiant l'utilisation de l'eau "forestière".

(voir page 24 de la plaquette signalée en page 11)

ZONES HUMIDES, MIEUX LES CONNAÎTRE POUR MIEUX LES GÉRER



En haut colonisation par le pin sylvestre d'une zone humide où l'eau n'est pas apparente. Ce sont les buttes herbeuses (tourradons) qui indiquent la présence d'une zone humide.

En bas, une réunion de sensibilisation a été organisée avec Georges Olivari, Maison Régionale de l'Eau et Corinne Gautier et Dominique Chavy du PNR du Verdon. Une plaquette d'information est envisagée.

Au cours de l'action-pilote SylvaMed, conduite avec le Parc Naturel Régional du Verdon, il est apparu que les propriétaires avaient une vision tronquée des zones humides. Elles ne concernent pas seulement les endroits où l'eau est apparente, mais aussi les zones diffuses constituées de sous-ensembles (mares, zones de suintement d'eau, roselière, ...) reliés entre eux avec des fonctionnalités communes. Sur la vingtaine de personnes contactées, il ressort deux attitudes. Ceux qui se servent de l'eau pour une activité (éleveur, ...) et qui la considère comme une ressource à préserver au mieux. Les autres ont une vision plutôt "patrimoniale" car ils savent ou pressentent que la zone humide est un milieu remarquable, à conserver.

Au cours des visites, le chargé d'étude du cabinet Alcina a pu faire le constat que la majorité des zones humides visitées étaient soumises à une colonisation forestière lente mais certaine, qui vient remettre en question la pérennité des milieux humides proches des lisières forestières. Peu conscients

de la dynamique à l'œuvre, les propriétaires seraient néanmoins enclins à adhérer à un programme de conservation des zones humides. La réalisation de ces interventions se heurte cependant à plusieurs freins : une mauvaise connaissance technique des zones humides qui induit la peur de mal intervenir et surtout un manque de moyens financiers. Compte tenu de la dimension d'intérêt général des services environnementaux rendus par les zones humides, il serait légitime que les propriétaires ne soient pas les seuls à supporter les coûts de tels travaux. Des exemples de paiements de services environnementaux existent par exemple pour la réhabilitation d'une tourbière (voir page 7).

Les zones humides : rôle

Elles jouent un rôle indispensable sur le plan de l'hydrologie : stockage de grandes quantités d'eau et filtre épurateur. Leur présence induit aussi une biodiversité extrêmement riche et variée car les végétaux et les espèces animales sont opportunistes et se rapprochent de l'eau disponible.

La forêt protège l'eau potable

Le CRPF de Languedoc-Roussillon a travaillé avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS). SylvaMed fut également l'occasion de rencontrer des partenaires d'autres projets européens sur le même thème tels ALPEAU et SEMEAU

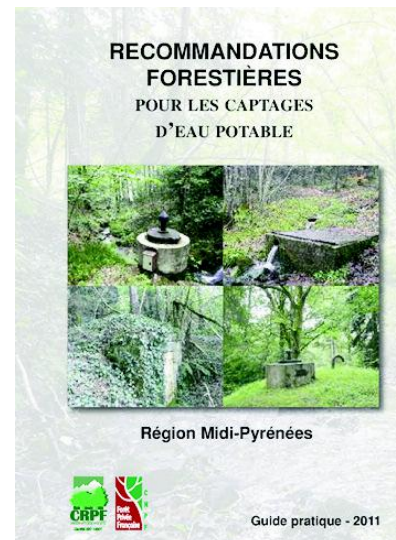
LES PÉRIMÈTRES DE CAPTAGE SOUVENT SITUÉS EN FORÊT

L'étude sur les captages en forêt démontre que celle-ci joue un rôle important dans l'alimentation des captages d'eau et donc dans la préservation de la ressource. Elle a été réalisée par le CRPF de Languedoc-Roussillon à partir des contours des périmètres de captage fournis par l'Agence Régionale de la Santé. Il en ressort d'abord que les captages sont proportionnellement plus nombreux en forêt que dans les autres types d'occupation du sol.

Le taux de boisement des périmètres de protection des captages (et donc des bassins qui alimentent les captages) est élevé puisqu'il atteint 60%, alors que le taux de boisement régional est de 35 %.

Plus de 80% des captages situés en forêt (captages de source et prise en rivière) prélèvent une eau issue de ruissellements superficiels et d'infiltrations locales relativement rapides. Des précautions doivent donc être prises lors des exploitations forestières pour éviter des pollutions de surface .

En partenariat avec les principaux acteurs de l'eau, le CRPF Midi Pyrénées a réalisé un guide de recommandations forestières pour les captages d'eau potable. les surcoûts occasionnés peuvent alors être pris en compte. Téléchargeable sur leur site



UNE INITIATIVE D'ACTEURS DE L'EAU : PROJET SEMEAU



SEMEAU est un projet européen Life qui regroupe La Société des Eaux de Volvic (groupe Danone), la ville de Saint Etienne (Loire) et le Syndicat Intercommunal pour le THERmalisme et l'Environnement (SITHERE) de Vals les bains (Ardèche)

Les partenaires de SEMEAU ont voulu répondre à la question suivante :

" Comment définir, tester et appliquer des programmes de mesures permettant d'assurer la préservation de la qualité des ressources en eau ? " .

Sur des territoires majoritairement forestiers, ils ont donc été amenés à travailler avec les forestiers de l'ONF et du CRPF. Parmi les " productions " du projet, un outil de modélisation des masses d'eau a été créé sur le site pilote de l'impluvium préservé de Volvic.

Ce modèle comprend un module forêt pour établir le bilan hydrique de la couverture de surface, en prenant en compte le rôle spécifique joué par la forêt en termes de potentiel d'évapotranspiration et de stock mobilisable dans le sol.

Il est également prévu de mettre un technicien à mi-temps à la disposition des propriétaires privés pour les accompagner dans une gestion qui intègre la valorisation de la forêt et la ressource en eau.

UN GUIDE FRANCO-SUISSE : ALPEAU

ALPEAU est un programme transfrontalier Franco-Suisse auquel les forestiers publics et privés ont été largement associés. Il s'est traduit par un guide qui apporte des solutions pratiques à des enjeux concrets. Il s'adresse aux collectivités gestionnaires de l'eau qui veulent engager une démarche d'amélioration sur leur territoire et aux propriétaires et gestionnaires forestiers, pour accroître la prise en compte de la protection de la ressource en eau potable dans la gestion forestière.

Les interactions entre forêt et eau potable ont été précisées scientifiquement : rôle de filtre de l'écosystème forestier avec l'impact capital des sols forestiers sur la qualité de l'eau, possibilité de déterminer en milieu karstique si l'eau provient d'un sol forestier, et divers moyens pour

appréhender la vulnérabilité en fonction du lieu et du type d'aquifère et de périodes à risques.

Les bonnes pratiques sont résumées en 14 principes de gestion pour la sylviculture et l'exploitation forestière.

Six préconisations sont retenues pour " Mieux protéger l'eau potable " : 1. Mise en œuvre de la protection des captages. 2. Inventer des ponts entre les mondes de l'eau et de la forêt. 3. Améliorer la protection réglementaire de l'eau potable. 4. Favoriser l'action foncière (en particulier via la création d'une association de propriétaires). 5. Rémunérer une gestion forestière adaptée. 6. Sensibiliser les décideurs et le grand public.

A télécharger sur : <http://www.alpeau.org/>



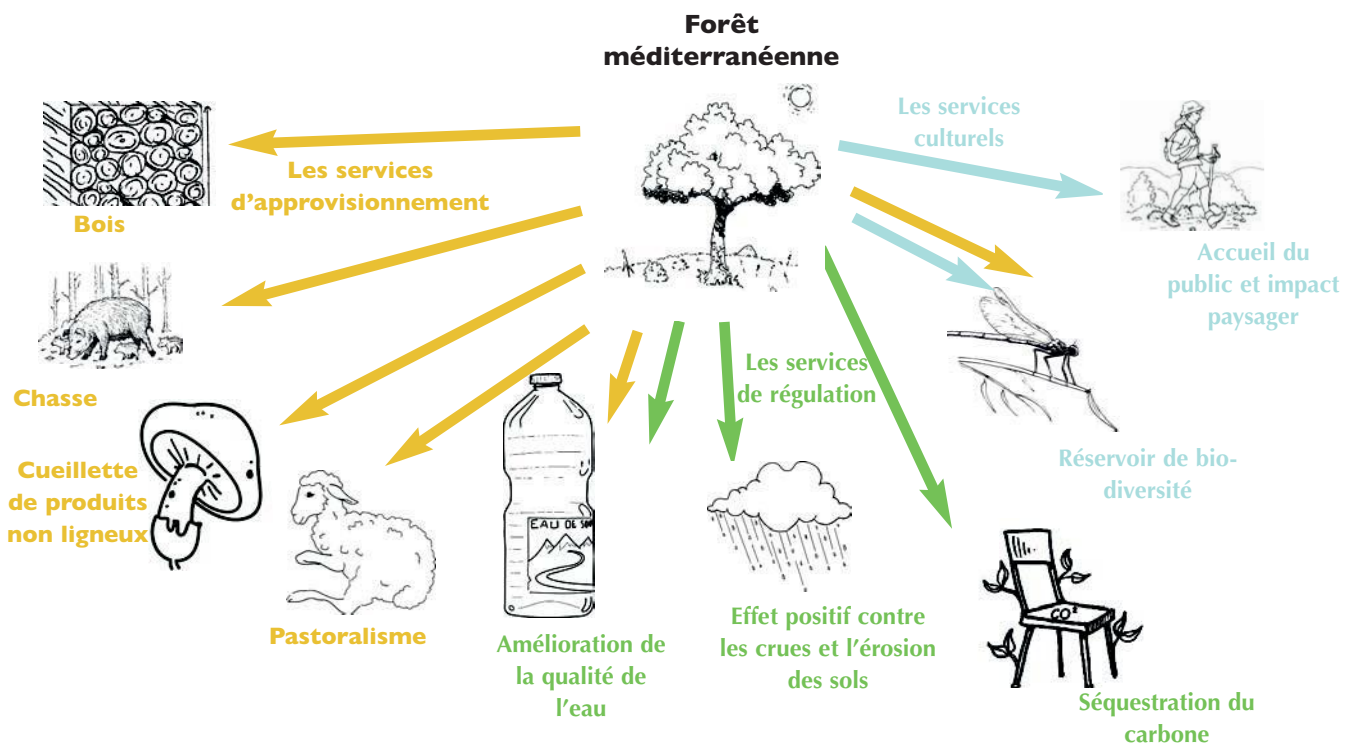
Dans le cadre d'ALPEAU, la création d'une association syndicale de propriétaires ainsi que son fonctionnement ont été financés par le syndicat des Moïses.

Forêt méditerranéenne : Services offerts contributions reçues ???

Le projet européen SylvaMED a remis au premier plan la notion de contribution de services rendus, également appelée "paiement de services environnementaux" (PES)

Les très nombreux et très précieux services fournis par la forêt

Le terme "service" englobe de façon large les biens et services produits par la forêt.



La forêt méditerranéenne, très généreuse en services fournis

Point chaud de la biodiversité

" La Méditerranée est un " point chaud " de biodiversité mondiale avec une grande diversité biologique et des taux d'endémisme très élevés. On dénombre plus de 25000 espèces végétales et quelques 250 espèces arborescentes différentes dont 150 sont endémiques. On recense également 15 genres propres aux forêts méditerranéennes (Scarascia-Mugnozza et al., 2000).

Selon la Liste rouge de l'UICN, près de 124 espèces végétales présentes dans les forêts méditerranéennes et 18% environ des 3000 espèces appartenant à des groupes taxonomiques différents sont actuellement menacés d'extinction dans la région.

Château d'eau

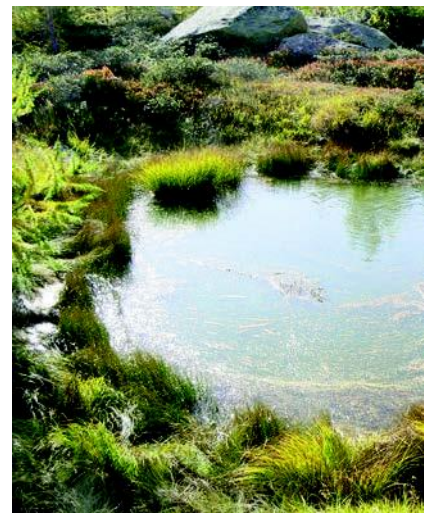
Le pourtour Nord de la méditerranéenne est caractérisé par la présence de montagnes peu éloignées du littoral. Couvertes de forêts, elles jouent le rôle de "château d'eau" pour les populations du littoral.

Haut lieu touristique

La frange nord de la méditerranéenne est une zone de forte attraction touristique à cause du climat, de la mer et de la culture. Les forêts sont de plus en plus appréciées car elles offrent du calme, de la fraîcheur et des paysages plus verdoyants.

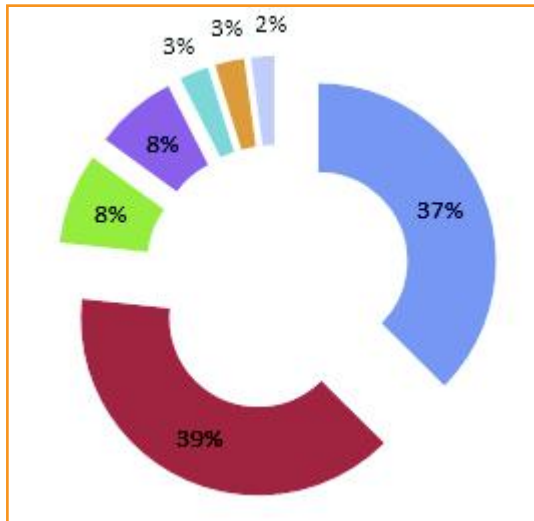
Concentration de services

Le nombre des services fournis justifie les recherches de justes contributions pour services rendus.



Zone humide dans le mélezin

Votre forêt a de la valeur



Etude sur la valeur de la forêt méditerranéenne - Merlo Croitoru 2007

Selon cette étude, la valeur de la forêt méditerranéenne serait concentrée pour les 2/3 dans les services et pour 1/3 dans la valeur bois. Cela résulte d'hypothèses qui peuvent être contestées dans les deux sens.

Elle a le mérite de montrer que la valeur de votre forêt ne se réduit pas qu'à la seule valeur du bois. Cela est particulièrement important en région méditerranéenne où le bois, souvent mal ou peu valorisé, a une valeur très faible.

Demander une contribution, c'est légitime et reconnu à



l'échelle mondiale

En 2005, le rapport du Millenium Ecosystem Assesment (L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire) définit quatre grands services environnementaux : le carbone (atténuation ou adaptation au changement climatique), la biodiversité, l'eau et, dans une moindre mesure, le paysage.



l'échelle européenne

En 2011 à Oslo, les ministres ont pris des engagements pour la protection des forêts en Europe et ont défini des objectifs à atteindre d'ici 2020. Parmi eux, les paiements de services environnementaux sont cités : " La valeur totale des services environnementaux fournis par les forêts européennes fait l'objet d'une estimation en vue d'adopter une approche d'évaluation commune et pour que la valeur de ces services soit davantage prise en compte dans les politiques nationales applicables en la matière et dans les mécanismes du marché tels que les rétribution des services environnementaux. "



l'échelle nationale

Grenelle de l'environnement, 2009

L'engagement 77 indique qu'un des objectifs de la France est de " dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable, reconnaître et valoriser les services environnementaux de la forêt, rémunérer les services environnementaux supplémentaires de la forêt ".

Code forestier 2011

Les directives européennes et la Loi Grenelle ont été transcrites dans le Code Forestier à l'article L121-2 " La politique forestière privilégie les mesures incitatives et contractuelles notamment par la recherche de contreparties pour les services rendus en assurant les fonctions environnementales et sociales lorsqu'il en résulte des contraintes ou des surcoûts d'investissement et de gestion ".





Des exemples de contributions



Une contribution d'un acteur de l'eau pour la prévention de la forêt contre l'incendie

Qui paie ?

Syndicat de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM)

Qu'est-ce qu'il paie ?

40% des coûts d'entretien d'une coupure de combustible qui protège le bassin versant du lac d'un incendie, ce qui représente 72.400 € sur quatre ans soit un coût de 9 €/ha/an.

Quel a été le facteur déclencheur ?

Une étude a montré le degré de risque "incendie de forêt et les conséquences sur la qualité de l'eau du lac, altérée pendant au moins deux ans.

Quel est le bénéficiaire ?

Directement, le SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez qui doit réaliser le plan de massif DFCI et qui économise sur ce secteur sa part d'autofinancement

et indirectement les propriétaires des forêts environnantes.

Quel est l'enseignement ?

Pour justifier le paiement d'un service fourni jusqu'à maintenant gratuitement, il est préférable de justifier une nouvelle pratique (additionnalité). La préservation de la forêt a été considérée par le bénéficiaire comme un service supplémentaire.



*Le lac de la Verne fournit une partie de l'eau potable du Golfe de St Tropez (Massif des Maures, Var) Il est entouré de forêts de chêne-liège. Le gestionnaire de l'eau potable a jugé qu'il était de son intérêt de contribuer financièrement à la prévention de la forêt.
Crédit : C. Birot*

Un premier contrat Natura 2000

Depuis 2009, les nouveaux propriétaires, très impliqués dans la gestion forestière et environnementale de leur forêt, ont réalisé un plan simple de gestion forestier enrichi volontairement par un diagnostic écologique.

Celui-ci permet à la fois de répertorier des espèces végétales et animales particulièrement intéressantes et de prévoir une gestion durable de leur patrimoine en tenant compte de sa richesse écologique. Dans cette forêt en évolution libre depuis plus de 60 ans, la technicienne du CRPF a proposé aux propriétaires de souscrire un contrat Natura 2000 forestier "bois sénescents" avec l'appui de l'animatrice du Parc Naturel du Luberon. Ce contrat concerne des chênes pubescents de gros diamètres sur un îlot de 0,5 ha comportant 5 arbres et pour 4 autres gros sujets disséminés sur la propriété, soit au total 9 arbres remarquables.

Pour l'Etat, il s'agit d'une mesure incitative de préservation des vieux bois où se concentre la majeure partie de la biodiversité forestière.



La forêt des Arnoux, 34 hectares sur la commune de Montfuron (Alpes-de-Haute-Provence), abrite une biodiversité remarquable, située en partie sur le site Natura 2000 du "Massif du Lubéron". Les propriétaires ont reçu une contribution pour conserver de vieux chênes.

Pour le propriétaire, c'est un engagement de ne pas les couper ni réaliser d'interventions sylvicoles dans le périmètre de l'îlot pendant 30 ans. Il reçoit une rémunération qui correspond à la perte de revenu liée à l'immobilisation des arbres et du fond qui les porte (contrat "îlot bois sénescents").

L'indemnisation, calculée selon un barème, est fonction du nombre d'arbres maintenus à l'hectare ; elle peut aller jusqu'à 2000 €/ha dans le cas d'arbres isolés, ou 4000 €/ha dans le cas d'îlot de bois sénescents.

Ce contrat est un véritable paiement de service environnemental (PSE), l'Etat payant pour la garantie du maintien d'une biodiversité riche. Pour les propriétaires, ce contrat vient encourager et conforter leur objectif de conserver ces arbres centenaires ou bicentenaires, véritable éléments marquants du paysage provençal.

Restauration d'une tourbière en zone forestière

Quel est le service ?

La restauration d'une tourbière qui joue un rôle hydrologique et environnemental important.

Qui fournit le service ?

Le Groupement Forestier du Sambres propriétaire de tourbières et de 700 ha de forêt. Il offre des garanties de gestion durable grâce au Plan de Gestion forestier qu'il a fait agréer. L'éleveur qui fait pâturer son troupeau aux

abords des tourbières en respectant certaines contraintes.

Qui finance et combien ?

Le Conseil Général de l'Aude dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles finance la pose et l'achat d'une clôture (environ 2000 €), compense les dépenses de fonctionnement engagées par l'éleveur et la perte de production (environ 1000 € / an) et la mise en place des inventaires naturalistes et un suivi des actions.



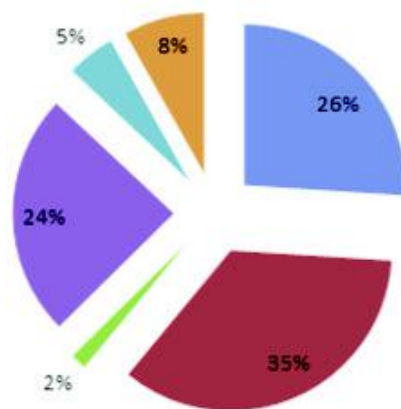
Le propriétaire d'une tourbière en voie de disparition reçoit une contribution pour son entretien dans l'Aude



Conseils aux propriétaires

Pour vous VOTRE forêt c'est ?

- Un élément important de votre cadre de vie (loisir, cueillette,...)
- Un patrimoine (à transmettre éventuellement)
- Un héritage qui m'importe peu
- Une réserve pour la faune et la flore
- Une source d'ennuis
- Une source de revenus

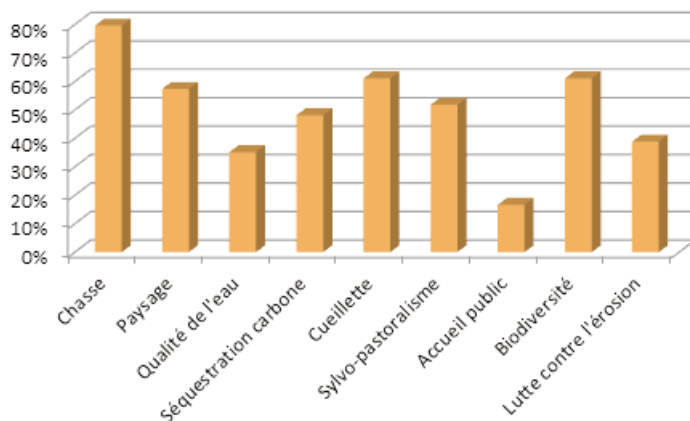


Laurine Ollivier, élève ingénieur d'AgroParisTech, a interrogé 500 propriétaires par Internet.

Les 54 qui ont répondu, accordent prioritairement à leur forêt, une valeur patrimoniale (35%), de cadre de vie (26%) et une réserve pour la faune et la flore (24%).

Nota - Ces résultats correspondent à la fraction de propriétaires joignables par internet.

Pensez-vous que VOTRE forêt fournisse un ou des services suivants ?



Les propriétaires sont conscients des services apportés par leur forêt puisque les rubriques "aucun service" ou "je ne sais pas" n'ont jamais été sélectionnées.

Les réponses se répartissent assez équitablement ce qui montre bien le grand éventail des services offerts par la forêt méditerranéenne.

L'accueil du public n'a été choisi que par 17% des propriétaires, car ils le subissent sans en avoir de contreparties.

Or, l'étude de valorisation des services montre que c'est le service qui aurait la plus forte valeur ! Il y a donc du travail à faire pour trouver les formes de contribution adaptées.

Les principales recommandations

Les démarches très concrètes entreprises dans le cadre du projet SylvaMED ont permis d'identifier les actions que les propriétaires devraient privilégier.

Connaître

Les propriétaires et gestionnaires forestiers doivent savoir reconnaître eux-même les services fournis dans leur propriété et les prouver. Pour cela, il est souhaitable qu'ils puissent être accompagnés d'experts. Le moment le plus propice semble être la rédaction du Plan Simple de Gestion (PSG).

Evaluer et montrer un "+"

Partant d'une situation où le service est fourni gratuitement, il faut montrer l'intérêt de suivre des itinéraires techniques pour maintenir, préserver et améliorer les services. Ceux-ci doivent faire l'objet d'évaluation pour chiffrer les surcoûts. Un processus de suivi est à prévoir pour garantir ces progrès.

Se regrouper

L'impact des services dépasse souvent les limites des propriétés. Les propriétaires voisins auront souvent intérêt à se regrouper pour proposer une gestion mutualisée avant de solliciter une contribution.

Saisir des opportunités

Pour faire valoir les services apportés, les propriétaires doivent profiter de certaines opportunités telles l'étude d'une charte forestière de territoire, un plan de massif de défense des forêts contre l'incendie, un schéma de gestion de l'eau (SAGE), ...

Dialoguer

Il faut ensuite rencontrer les bénéficiaires de ces services, soit des entreprises privées soit les collectivités porteuses de l'intérêt général. Le dialogue aura pour objectif de trouver le compromis "gagnant-gagnant", justifiant la contribution.

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Encart joint au numéro spécial "SylvaMED" du Bulletin de la Forêt Privée de Provence-Alpes-Côte d'Azur paru en juillet 2013.

Graphisme :

DEMO/DANAE pour SYLVAMED, Région Ligurie.

Contacts :

CRPF - 7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Courriel : paca@crpf.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)



Idées de contribution

COMBIEN VOULEZ-VOUS ?

Dans la forêt périurbaine de Celse, en Slovénie, les Services forestiers de l'Etat ont conduit une opération intéressante en forêt périurbaine. La ville ne souhaitait pas reconduire un processus d'acquisition des parcelles à des particuliers, qui s'était révélé très long et onéreux.

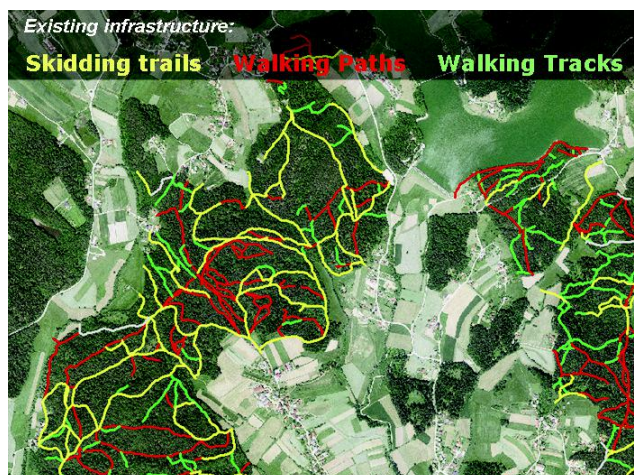
Dans le cadre de SylvaMed, les forestiers de l'Etat leur ont proposé d'explorer la voie partenariale sur ces secteurs de forêt privée très morcelée. Ils ont ajouté au plan d'aménagement forestier établi sur toutes les propriétés, un schéma d'accueil du public comportant les routes forestières, les pistes de débardage, les pistes et sentiers de randonnée.

Ils ont ensuite questionné les 145 propriétaires concernés en utilisant la méthode du consentement à accepter (taux de réponse de 81%). A la question " Êtes-vous d'accord pour accepter un usage de loisirs dans votre forêt ? ", 76% ont répondu OUI et 24%, NON. Ces derniers pouvaient répondre à la question subsidiaire : " A quel prix seriez-vous d'accord : 200, 400, 700, 1.000 euros ? ". Il en est ressorti une somme moyenne de 617 euros/km/an, soit un coût annuel pour la commune de 8.391euros.

La question fut posée sous une autre forme :

" Quel est le montant d'indemnisation le plus approprié pour vous ? " Réponse : 533 euros/km/an, soit un coût annuel pour la commune de 7.429 euros.

Trois messages clés vont être délivrés aux services de la commune : les forêts péri-urbaines sont en constante expansion, l'ignorance du phénomène sera une source de conflits (seul 1/4 des propriétaires sont vendeurs), la contribution annuelle aux services rendus est la bonne solution. L'argument principal sera financier : le coût d'acquisition des 68 hectares serait de 680.000 euros, ce qui correspond au versement de la contribution pendant 81 ans !



Dans cette commune de Slovénie, tous les propriétaires concernés par les équipements de loisirs (2 sentiers et 2 pistes cyclistes) ont été interrogés pour connaître leur consentement à accepter .

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Pour progresser dans le domaine délicat de l'accueil du public en forêt, le CRPF a saisi l'opportunité de SylvaMed pour travailler avec un public jusqu'à maintenant peu contacté, le public sportif. Grâce aux contacts privilégiés que l'association Forestour a noués avec le Comité Départemental Olympique Sportif du Var (CDOS), il a été décidé de sélectionner un couple " propriétaire/forêt " susceptible de pouvoir contracter avec le monde sportif. Parmi les critères de choix, le propriétaire devait s'investir dans le projet, proposer déjà certaines infrastructures et être prêt à effectuer des investissements complémentaires. La propriété devait présenter des conditions d'accès facile, une situation géographique proche de zones urbanisées, des superficies libres de toute autre

activité et des caractéristiques physiques compatibles avec la pratique sportive (course d'orientation, trails, VTT, ...).

A la suite d'une enquête, un propriétaire a été retenu parmi six postulants qui ont néanmoins bénéficié de l'audit d'un spécialiste de sports de plein air sur les atouts et contraintes de leurs propriétés. Le projet est au stade de la négociation.

Le milieu sportif peut apporter différentes choses : conseils préalables à l'élaboration de parcours, labellisation de ces parcours permettant un usage régulier dans un cadre sportif, garantie d'une certaine fréquentation. Le retour financier des investissements du propriétaire sera alimenté par des redevances prélevées lors de chaque manifestation. Celles-ci seront

néanmoins peu élevées et les véritables revenus seront plutôt générés par des prestations annexes proposées par le propriétaire : vente de vin, location de salles, de chambres d'hôte, ... La rédaction plus précise d'une convention de partenariat permettra sur un exemple concret d'appréhender les avantages mutuels que peuvent retirer les signataires.



Dans les forêts de la Clape et de Fontfroide dans l'Aude, le CRPF a mené une opération pour ouvrir des itinéraires en forêt. Une démarche partenariale a été conduite avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, le Grand, Narbonne, et la commune de Gruissan. Dans les secteurs sélectionnés, les propriétaires ont été associés et quatre d'entre eux se sont portés volontaires.

Il en découle des discussions entre tous les partenaires pour trouver les propositions acceptables par tous.

Malgré l'innovation de la méthode, on constate une très bonne réception de ce type d'approche, des élus souhaitant même qu'elle soit étendue.

Néanmoins, il reste des étapes à franchir. Le regroupement des propriétaires dans une association pour conduire une gestion coordonnée semble la condition pour pouvoir véritablement passer un contrat.

Les partenaires publics doivent faire admettre en interne le principe de ces contributions ce qui prend un certain temps mais semble en bonne voie car il y aura un partage des coûts entre collectivités.

Liège et champignons

Le projet SylvaMed a traité aussi de la valorisation de produits autres que le bois. Le CRPF s'est attaché à la valorisation du liège mâle tandis que les Catalans et les Ligures ont expérimenté la vente de cartes pour la cueillette de champignons.

Cartes de champignons

... en Catalogne

En Catalogne des tentatives de paiement de cartes de ramassage ont été instituées dans une forêt publique et dans une forêt privée avec un relatif succès : 3.000 cartes vendues pour la première et 93 pour la seconde. Les habitants de la commune ont payé la carte annuelle un euro et les autres 10 euros pour un panier limité à 6 kg. En forêt privée, le prix est de 5 euros par jour, limité à 3 kg.

Dans les deux cas, les propriétaires ont justifié cette " innovation " par la mise en place d'une myco sylviculture et par l'apport de services supplémentaires. Le Centre technique forestier catalan développe en effet des itinéraires sylvicoles pour améliorer la production de champignons. La sylviculture qui en découle se traduit par un surcoût lié au suivi plus précis des opérations d'éclaircie de manière à conserver le couvert optimal pour le développement des champignons.

Sur le plan des services, la forêt publique a installé des panneaux informatifs et met à disposition de gardes pour conseiller les cueilleurs. Des informations liées au site sont disponibles également sur smartphone. En forêt privée, un sentier de découverte des champignons a été créé. Il conduit à un restaurant géré par le propriétaire de la forêt où l'on trouve un menu " champignon ". Une large communication a été mise en place pour mieux expliquer le bien-fondé de ces démarches.

... en Ligurie

En Ligurie une loi régionale permet aux propriétaires de se constituer en consortium pour vendre des cartes de récolte et organiser la surveillance et la promotion. Ils doivent réinvestir 70% des revenus pour une gestion forestière favorisant la production de champignons et diverses actions de promotion de la filière et de protection des champignons. Le consortium de Rezoagglio a ainsi vendu pour 128.140,50 euros de cartes, dépensé 35.300 euros pour le gardiennage, dégageant une recette de 65.000 euros. Au cours de SylvaMed, ils ont notamment mis au point une application permettant de payer directement sur smartphone grâce à un Qcode.

LIÈGE MÂLE, DES PISTES NOUVELLES

43% de la ressource française en liège du massif des Maures est constituée par de liège mâle, c'est-à-dire le premier liège du jeune arbre. Sa surface irrégulière et crevassée ainsi que les dimensions réduites le privent des débouchés nobles du liège comme le bouchon. SylvaMed a été l'opportunité de prospecter de nouveaux débouchés. Le CRPF s'est appuyé sur la structure de gestion en commun des propriétaires du massif, l'association syndicale libre de la suberaie varoise (ASLSV). Des pistes prometteuses ont été trouvées.

L'animalerie en est une pour les éléments de décor pour terrariums et vivariums, les cachettes pour reptiles (serpents, lézards,...) ou rongeurs, les flotteurs pour tortues aquatiques et amphibiens, mangeoires et nichoirs à oiseaux, ...

Dans le domaine végétal, le liège mâle peut servir de support de culture d'orchidées et épiphytes, d'élément de décor et d'habillage dans les serres tropicales, d'accessoire dans les compositions florales, de cache-pot, ... Les concepteurs de murs végétaux sont prêts à développer l'utilisation du liège.

Le marché artisanal, plus traditionnel, se maintient pour des produits comme les plats en liège dits " couasses ", les ruches et les crèches.

L'étude aura une suite. Au cours des levées prévues en 2013 et 2014, des chantiers seront conduits pour exploiter et trier ces nouveaux produits : deux pro-

priétaires sont volontaires, un chantier expérimental est programmé et des branches avec liège pourront être récoltées lors d'opérations de prévention contre les incendies.



Le liège mâle est recherché pour la décoration végétale et l'animalerie.

L'ASLSV souhaite se positionner comme un fournisseur de liège mâle et va mobiliser son réseau d'adhérents pour entreprendre des actions de promotion. La création d'un stock de liège mâle, sur un terrain déjà identifié, permettra de répondre aux demandes modestes mais plus rémunératrices des artisans,

fleuristes et décorateurs. Selon les volumes disponibles, l'envoi d'une semi-remorque (10 tonnes de liège) sera organisé auprès d'un grossiste européen spécialisé sur les marchés de l'animalerie et décorations florales pour tester la faisabilité technique et économique. Des actions seront conduites auprès des adhérents pour qu'ils puissent s'équiper de petits matériels leur permettant de lever eux-mêmes le liège.

En conclusion, les débouchés en liège mâle qui, envisagés séparément, pouvaient apparaître comme anecdotiques, sont en fait conséquents et bénéfiques. Ils sont réclamés par des clientèles dispersées qui ont des difficultés à trouver ces produits. La constitution d'un stock, les possibilités de commercialisation offertes par internet et surtout la structuration des propriétaires au sein de l'ASL sont des atouts qui devraient rendre cette étude très opérationnelle.



Acheter sa carte de ramassage de champignon via son smartphone et un Qcode qui renvoie au site du consortium avec paiement par Paypal.



“DES FORÊTS POUR L'EAU POTABLE”, L'ESSENTIEL

Sensibiliser les acteurs de l'eau et les forestiers, afin de nouer des partenariats sur des actions de protection de la ressource en eau, tel est l'objectif de cette brochure.

Quels sont les rôles de la forêt et des forestiers sur la qualité de l'eau ?

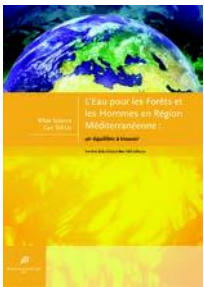
Quelle valeur pour les services fournis par la forêt ?

Quelles solutions contractuelles pour optimiser la protection de la ressource ?

Quels liens entre forêt et quantité d'eau ?

Ces 4 points sont précisés dans la brochure, avec des réponses argumentées et chiffrées. N'hésitez pas à vous appuyer sur cette brochure pour préparer vos échanges entre acteurs de l'eau et forestiers.

Téléchargeable sur le site <http://www.ofme.org/crpf/> rubrique **liens** puis sylvamed documentation



L'EAU POUR LA FORÊT ET LES HOMMES EN MÉDITERRANÉE : UN ÉQUILIBRE À TROUVER

L'eau pour la forêt et les hommes en Méditerranée : un équilibre à trouver

Ce document appartenant à une

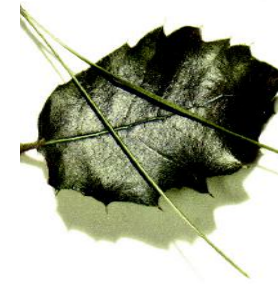
collection " Ce que la science peut nous dire " est une somme de connaissances actualisée, intéressant les acteurs du bassin méditerranéens mais aussi les autres par la meilleure compréhension du cycle de l'eau, des interactions Forêt Eau et des perspectives liées au réchauffement cli-

matique. Le recours au concept eau verte (eau pour l'écosystème) et eau bleue (eau pour les hommes) fait ressortir les enjeux sur le plan de la quantité d'eau disponible. Très bon chapitre synthétique :

" Les messages importants ".

Ouvrage de 200 pages, en version française ou anglaise, édité par Yves Birot, Carlos Gracia, Marc Palahi, les deux versions sont téléchargeables sur le site <http://www.ofme.org/crpf/> rubrique **liens** puis sylvamed documentation

LA FORÊT : UN OUTIL DE GESTION DES EAUX ?



Il est rare de recommander un article vieux de 10 ans !

Dans cet article paru dans la revue forêt méditerranéenne en l'an 2000, Jacques Lavabre

et Vazken Andreassian, chercheurs à l'époque au CEMAGREF, avaient bien cerné la problématique de la gestion intégrée de la forêt et de l'eau.

Depuis, l'eau a coulé, la forêt a poussé et les hommes n'ont pas toujours suivi leurs sages conseils. "Gérer la forêt pour mieux gérer l'eau n'implique pas nécessairement de grands bouleversement des usages et pratiques actuelles".

L'article de 8 pages est téléchargeable gratuitement sur le site de forêt méditerranéenne <http://www.foret-mediterraneenne.org> rubrique "Notre Bibliothèque"



" LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES ? "

L'objectif de cette plaquette est de bien faire connaître le cadre et les conditions pour que les PSE puissent être mis en place. C'est très important dans le contexte méditerranéen où la sylviculture est une activité à faible marge, voire non rentable et où les surcoûts pour garantir la fourniture de certains services ne sont pas compensés.

Grâce aux exemples décrits, les lecteurs de la plaquette comprendront les enjeux dans les domaines de la biodiversité, du cycle de l'eau.

Téléchargeable sur le site <http://www.ofme.org/crpf/> rubrique **liens** puis sylvamed documentation



ETUDE DE LA VALORISATION DES ZONES HUMIDES

Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) a mené une étude méthodologique d'évaluation des services rendus par les zones humides du Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin. La valeur de l'ensemble des services s'établit dans une fourchette de 2 400 à 4 400

euros par hectare. L'étude a adopté une approche originale combinant différentes méthodes de monétarisation, dont les enquêtes auprès de la population, afin d'obtenir des valeurs aussi exhaustives que possible. Ces évaluations permettent d'établir des valeurs de référence pour différents services : ces valeurs sont à même d'alimenter d'autres études.

Téléchargeable sur le site <http://www.ofme.org/crpf/> rubrique **liens** puis sylvamed documentation

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Courriel : paca@crpf.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée édition spéciale Sylvamed, juillet 2013

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Établissement public national)
Directeur de la Publication : P.Thévenet
Rédaction et composition : L.-M. Duhen, B. Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF

Impression : Imprimerie Estampille

Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors
des permanences

Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Tél : 04 92 31 64 81
marie-laure.gaduel@crpf.fr
etienne.bessiere@crpf.fr

•HAUTES-ALPES

Tél : 04 92 45 00 78 ou 06 75 69 61 73
catherine.michel@crpf.fr
olivier.tacussel@crpf.fr

•ALPES-MARITIMES

Tél : 06 75 69 61 74 ou 06 99 14 87 49
pierre.fauray@crpf.fr

•BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél : 04 42 97 10 84
pierre.delenne@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr
patrice.devallois@crpf.fr

•VAR-OUEST

Tél : 04 94 50 11 51
jean-marc.corti@crpf.fr

•VAR-EST ET MAURES

Tél : 04 94 50 11 52
stephane.nalin@crpf.fr

•VAUCLUSE

Tél : 06 75 69 61 72
michel.rolland@crpf.fr

Avec la participation
financière de :



Suites

PARUTION D'UN LIVRE VERT

Une partie des travaux des partenaires de SylvaMED sera décrite dans le Livre Vert. La version anglaise a été présentée lors du séminaire final à Gênes.

Une version française est en cours de traduction. Un certain nombre d'exemplaires papier seront disponibles.

Il sera également téléchargeable sur notre site <http://www.ofme.org/crpf/> rubrique **Documentation**.

Vous pourrez ainsi avoir plus d'informations sur les initiatives en matière de cueillette de champignons, d'accueil du public et des interrelations forêt et eau.

DIVERSES OCCASIONS D'EN PARLER

3ème Conférence Régionale du Bois et de la Forêt

Retenez la date du 11 octobre 2013. Dans le cadre de la 3ème Conférence Régionale du Bois et de la Forêt, un atelier est prévu sur le thème des services rendus par la forêt méditerranéenne en début d'après-midi.

Consultez le site <http://www.ofme.org/> qui publiera les modalités d'inscription.

Un nouveau projet Méditerranéen MEDLand 2020

Le CRPF est partenaire d'un projet européen intitulé MEDLand 2020. L'objectif est de collecter et partager les expériences et outils générés par des projets qui se sont déroulés sur la période 2007-2013 et qui ont été appliqués aux espaces naturels et donc la forêt.

Le CRPF y participe notamment au titre de SylvaMED. Son personnel s'attachera à promouvoir ce qui s'est fait dans le cadre de SylvaMED en l'enrichissant de ce qui pu être fait dans le cadre d'autres projets.

Ces travaux de capitalisation des acquis seront présentés lors d'un colloque final qui se déroulera à Marseille à la fin septembre 2014.



L'eau, la forêt, la montagne, voilà une alliance très courante en région Provence Alpes Côte d'Azur. Il est légitime et il est prévu des dispositifs qui apportent les contributions aux services rendus. afin de pouvoir mieux gérer ces ressources.

Programme Eau + For

L'association France Bois Forêt qui bénéficie de la Contribution Volontaire Obligatoire prélevée lors des ventes de produits finis en bois, finance un projet intitulé " Eau+For ". Il est recherché des sites où il existe une relation étroite entre la forêt et l'eau potable de manière à voir le type de contrat qui peut être envisagé. Contacter votre correspondant du CRPF.

Les Rencontres Intercetef

Les Rencontres Intercetef qui rassemblent les groupes de propriétaires qui travaillent sur des thèmes techniques ou économiques se dérouleront les 27 et 28 septembre 2013 en Rhône-Alpes sur le thème de la multifonctionnalité des forêts. Des visites de terrain auront lieu pour illustrer les compensations obtenues dans le domaine de l'eau potable. Le point sera fait sur les compensations " carbone ". Voir site <http://www.foretriveefrancaise.com> ou mots-clés : intercetef 2013.